

**Consultation sur le projet de transfert des activités du CNRGS et du DEF de l'INTS vers l'EFS.**

Nous attirons l'attention de la Direction sur le fait qu'il est indispensable que l'EFS mette tout en œuvre pour maintenir et garantir les compétences et les moyens qualitatifs actuels, tant côté CNRGS que sur la partie formation. De plus, il est absolument nécessaire que les subventions actuelles de l'Etat pour ces activités restent pérennes. Au vu du dossier présenté ce jour où des éléments sont encore inconnus les élus FO souhaitent avoir un point régulier sur ce sujet, les élus FO du CSEC voteront favorablement sur cette consultation.

**Politique sociale et conditions de travail – Information en vue d'une consultation :  
- Avis intermédiaire sur la DOETH 2019.**

Bien que l'EFS s'inscrive dans une politique handicap volontariste, bien trop peu d'études de postes sont réalisées pour permettre le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap. De ce fait, il reste encore beaucoup trop de licenciement pour inaptitude au sein de chaque région. C'est pour cette raison que les élus FO du CSEC donneront un avis défavorable sur la DOETH 2019.

**Situation économique et financière – Information en vue d'une consultation :  
- Avis intermédiaire sur les comptes au 31/12/2019.  
- Présentation de la décision modificative sur l'EPRD 2020.**

Nous constatons pour cet exercice 2019, une légère baisse des cessions des PSL qui n'a pas impacté le chiffre d'affaires grâce à une revalorisation des tarifs des PSL. Il est donc observé : une baisse de -0,5 % sur les CGR, de -4,1 % sur les plaquettes et de -9,5 % sur le plasma thérapeutique.

Malgré la baisse des prélèvements d'aphérèse plasmatique, l'EFS a tenu ses objectifs de livraison au LFB grâce à la compensation en plasma issu de sang total. FO est très inquiet du prix de cession au LFB toujours très en deçà du coût du plasma mondial, ce qui impacte en parti notre chiffre d'affaires. D'autant plus que la situation financière du LFB est préoccupante conduisant à des retards de paiements.-Les tutelles doivent être conscientes de l'impact du LFB sur les finances de l'EFS.

Le chiffre d'affaires de l'IH est stable, il faut donc poursuivre les revalorisations de certains examens complexes qui bien sûr, n'intéressent pas les laboratoires privés.

Les mesures compensatoires ont fort heureusement en partie permis à l'EFS de faire face aux impacts liés au changement de fiscalité. Ce changement de fiscalité et les économies

réalisées sur les achats et les services extérieurs permettent de compenser intégralement la baisse d'activité.

L'EFS investit moins que ce qu'il amortit. Ce qui signifie une dégradation des biens de l'EFS.

Pourquoi les tutelles ne financent-elles pas une partie des investissements ?

Nous constatons une nouvelle fois sur cet exercice une baisse de -70,4 ETP, et une baisse des charges de personnel (conséquence de l'effet Noria et d'une baisse du nombre d'IRP). Pour autant, les revalorisations salariales en 2019 n'ont nullement été à la hauteur de l'engagement des salariés.

Les élus FO du CSEC voteront contre les comptes 2019.

En ce qui concerne la décision modificative du budget 2020 :

Afin de préserver les ressources humaines indispensables à notre cœur de métier, et pour maintenir de bonnes conditions de travail à l'ensemble des salariés de l'EFS, il est indispensable que la direction et les tutelles comprennent que l'efficience à l'EFS a atteint ses limites.

Les 10 Millions d'€ supplémentaires accordés sont insuffisants pour absorber les pertes liées à la crise de la COVID 19, et ainsi préserver les équilibres économiques et financiers de l'EFS. Il est indispensable que les tutelles actent une nouvelle fois une revalorisation des tarifs des PSL, et surtout une revalorisation du tarif du plasma d'aphérèse. Il faut également maintenir des subventions indispensables au maintien des investissements immobiliers.

L'état a largement soutenu les entreprises et les hôpitaux par de nombreux dispositifs et l'EFS reste une fois de plus, le grand oublié. Les salariés ne peuvent pas l'entendre.

La dégradation des équilibres économiques aura un impact important sur l'intéressement versé aux salariés en 2021.

Tous les salariés de l'EFS auront contribué à la poursuite des activités et se verront verser un intéressement diminué de moitié, sachant que certains n'auront pas non plus le versement de la prime COVID. Une nouvelle fois l'implication des personnels de l'EFS ne sera pas reconnue.

La direction de l'EFS vient d'annoncer qu'il n'y aura pour 2020 aucune revalorisation de la valeur du point, comme c'est le cas depuis 2017.

FO vous rappelle, comme vous le dites à maintes reprises Mr le Président, que l'EFS est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé, que l'EFS a une mission de service public qui consiste à assurer l'autosuffisance sur le territoire français en produits sanguins dans des conditions de sécurité et de qualité optimale. C'est pourquoi le budget de 7,5 milliards d'euros débloqué par les tutelles et les mesures prises dans le cadre du SEGUR pour la revalorisation des salaires, doivent s'appliquer à l'EFS. Dans le cas contraire, le message donné aux salariés serait dévastateur.

Les élus FO du CSEC voteront contre cette décision modificative.